



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Aux membres du conseil communal de toutes les communes fribourgeoises dont le territoire est touché par une fiche éolienne du plan directeur cantonal

Fribourg, le 31 mai 2022 / 8 juin 2022

2022-617

Consultation suite à la séance d'information et d'échange du 13 avril 2022 concernant les procédures liées aux projets éoliens

Mesdames les syndiques, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

A la suite de la séance d'information et d'échange du 13 avril 2022 entre autorités cantonales et communales au sujet des procédures liées aux projets éoliens, plusieurs pistes ont été évoquées durant la séance proprement dite ou, plus tard, durant les discussions qui ont suivi. Sur cette base, le Conseil d'Etat souhaite aujourd'hui consulter les communes concernées par une fiche éolienne du Plan directeur cantonal (PDCant) sur divers instruments.

Cette consultation s'inscrit également en complément des procédures parlementaires et judiciaires ouvertes à ce jour.

Il s'agit donc de connaître aujourd'hui votre détermination sur les projets suivants :

1) Financement des **études de vents** pour les projets éoliens dans le canton de Fribourg :

- > Les fiches de projets du PDCant précisent que, pour chaque périmètre présentant de bonnes prédispositions à la réalisation d'un parc éolien, différentes études devraient encore être menées, dont bien évidemment la mesure du vent.
- > Cette dernière suffirait à confirmer ou infirmer les prédispositions d'un site sous cet angle. Elle serait menée sur une année.
- > Plusieurs communes ont d'ores et déjà adressé une demande de financement pour une telle mesure. Consulté par la DEEF, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) s'est prononcé favorablement pour une participation financière à un tel financement. Une telle mesure serait dès lors prise en charge par la Confédération et le canton et, par conséquent, ne coûterait rien aux communes bénéficiaires.
- > En cas de non-atteinte des valeurs minimales, le site serait supprimé du PDCant.

- 2) Mise en place d'un COPIL pour mener une **expertise indépendante et/ou des études indépendantes** :
- > Nomination d'un comité de pilotage (COPIL), présidé par les directeurs DIME et DEEF, avec deux représentant-e-s des communes fribourgeoises et deux représentants d'associations concernées par des projets éoliens (par ex. protection de l'environnement, opposants).
 - > Le COPIL sera chargé d'examiner, par rapport aux demandes de la Confédération et aux travaux déjà effectués dans le cadre de la planification éolienne, si le processus, la méthodologie et les critères fixés selon les exigences en vigueur, notamment la pertinence de ces derniers, ont été pris correctement en considération dans l'étude qui a mené aux choix des sites potentiels de production d'énergie éolienne dans le canton, et par conséquent à l'élaboration des sept fiches de projet "site éolien" contenues dans le PDCant et quelles sont les éventuelles études complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires.
 - > Il aura notamment pour responsabilité de désigner un expert ou bureau indépendant pour l'accompagner dans ce processus et de mener des réflexions sur les possibilités de mettre en œuvre l'énergie éolienne dans le canton.
- 3) Possibilité d'implantation d'une **éolienne-test** au sens du droit en vigueur sur l'aménagement du territoire et en regard du thème éolien du PDCant :
- > Plusieurs communes ont émis la possibilité d'installer une éolienne test sur leur territoire. Des demandes formelles avaient d'ailleurs déjà été déposées avant 2015 auprès du SeCA.
 - > Pour les communes qui le souhaitent, il conviendrait d'étudier à nouveau la possibilité d'implanter une éolienne-test dans les périmètres inscrits au PDCant, et de définir précisément les conditions pour ce faire.
 - > Une telle installation permettrait de sensibiliser la population sur cette technologie et de confirmer, ou pas, le potentiel de production.
 - > En cas de non-atteinte des objectifs, l'installation serait alors démontée au frais du développeur, et le site supprimé du PDCant.

Partant, nous vous demandons donc de nous faire connaître votre intérêt pour la réalisation de l'un ou plusieurs des projets ci-avant sur le territoire de votre commune, en détaillant vos conditions éventuelles.

Nous attendons vos réponses à l'adresse ci-après d'ici au **31 août 2022** :

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames les syndiques, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Olivier Curty

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Danielle Gagnaux-Morel

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
Conférence des Préfets ;
Association des communes fribourgeoises ;
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement ;
à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ;
à la Chancellerie d'Etat

